

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du 11 octobre 2010

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

	Page
1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers (SoeS)	2
2. Enquête petites coopératives (SSP)	7
3. Enquête terres labourables (SSP)	10
4. Enquête sur la commercialisation des logements neufs (SoeS)	14

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 11 octobre 2010 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : secretariat-general@cnis.fr, fax : 01 41 17 55 41).

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PERMANENTE SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES ROUTIERS POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

Cette fiche donne une liste des informations à fournir pour un examen de l'utilité sociale ou économique de l'enquête (avis d'opportunité) par la commission concernée du Cnis dans le cas des enquêtes d'initiative nationale ou par le Cries ou équivalent dans le cas d'une enquête régionale.

Cette fiche sera réutilisée dans le dossier à présenter au Comité du label.

PLAN DE LA FICHE

1. Intitulé de l'enquête

Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)

2. Service producteur

SOeS - Service de l'Observation et des Statistiques

3. Service réalisant la collecte

Groupement Statistique des Transports - Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Normandie Centre

4. Historique de l'enquête

La première enquête par sondage sur le transport routier a été réalisée en 1952 ; elle comblait un besoin suscité par une concurrence intermodale croissante. En 1996, la rénovation de l'enquête TRM satisfait de nouveaux besoins européens, en particulier une mesure du trafic et des transports à partir des véhicules tracteurs, des données sur la configuration des véhicules, sur les marchandises dangereuses ...

5. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est de mesurer les transports routiers de marchandises, sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour le compte propre.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale, études sur les entreprises de transports). Ils servent également à évaluer les implications des flux de marchandises - par origine-destination - sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels des transports, centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale et les industries liées à l'automobile.

L'utilisateur du véhicule est interrogé sur l'activité de son véhicule pendant une semaine déterminée.

Les principales variables observées sont :

- le nombre de tonnes transportées,
- la nature de la marchandise transportée,
- le conditionnement,
- le kilométrage du véhicule en charge et à vide,
- les trajets parcourus (type et origine-destination).

Les variables calculées sont les tonnes-kilomètres et, pour le véhicule, l'utilisation principale en compte d'autrui ou compte propre.

Des tests sont en cours pour améliorer la formulation de la question portant sur la consommation de carburant.

6. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

- **Une demande émanant des institutions européennes**

Dans le cadre de la politique commune des transports, la Commission européenne doit disposer de statistiques comparables, fiables, harmonisées, régulières et complètes sur les transports de marchandises par route, effectués à l'aide de véhicules immatriculés dans les pays de l'Union Européenne.

L'enquête est donc réalisée dans le cadre du règlement européen n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, entré en vigueur au 1^{er} janvier 1999.

- **Une demande émanant d'autres institutions internationales**

L'enquête sert à alimenter les publications ou banques de données internationales, notamment celles de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et le Forum International du Transport (IFT / ITF) qui dépend de l'OCDE.

- **Une demande émanant de l'Administration nationale et des collectivités locales**

L'enquête TRM répond à l'intérêt des pouvoirs publics pour le suivi des flux de marchandises par origine-destination. Les résultats sont utilisés pour évaluer les implications de ces flux sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et congestion. Ils servent à l'analyse économique, au sens très large, du secteur, incluant le suivi conjoncturel, la comptabilité nationale et les études sur les entreprises concernées.

- **Une demande privée**

Il existe une demande privée de la part des professionnels (organismes représentatifs, industries liées à l'automobile, transporteurs, chargeurs, etc.) ou d'autres utilisateurs privés.

L'objectif principal de cette demande, centrée sur les études de marché, concerne la concurrence intermodale, les parts de marché des divers constructeurs, la concurrence internationale, les industries liées à l'automobile.

7. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête TRM s'inscrit dans un dispositif général de connaissance du **transport terrestre de marchandises** en compléments des enquêtes / sources administratives sur le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport par canalisations d'une part et de connaissance des flux routiers (circulation des véhicules routiers sur le réseau) en complément des statistiques produites à partir de comptages sur les routes nationales et autoroutes d'autre part. Ne portant que sur les poids lourds de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge, elle est complétée par les enquêtes pluriannuelles sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL) ou les véhicules automoteurs spécialisés (VASP). Ainsi il est possible de faire un bilan du trafic routier.

Elle s'inscrit enfin dans le dispositif européen de connaissance du transport routier de marchandises permettant de connaître, pays par pays les transports effectués par des poids lourds immatriculés localement (enquête de chaque pays) et les transports effectués par des poids-lourds d'autre États-membres.

8. Cible de l'enquête

- L'enquête permanente sur les transports routiers de marchandises (TRM) concerne le transport, pour compte d'autrui (marchand) ou pour compte propre (non marchand), réalisé par les catégories suivantes de véhicules utilitaires immatriculés en France métropolitaine : camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge et de moins de quinze ans (avec ou sans remorque de tous âges) ; tracteurs routiers de moins de quinze ans (quel que soit l'âge des semi-remorques).
- L'enquête est effectuée par sondage.
- Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête portant sur son utilisation pendant une semaine de référence. L'unité de sondage est donc le véhicule-semaine, soit le véhicule à moteur et ses remorques éventuelles pendant une semaine.
- La population en services des camions est de 275 000 et celle des tracteurs routiers de 265 000.

9. Champ de l'enquête

Camions de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge avec ou sans remorque, et tracteurs routiers de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, avec ou sans semi-remorque.

10. Champ géographique de l'enquête

Seuls les véhicules immatriculés en France métropolitaine sont dans le champ de l'enquête ; compte tenu de leur insularité et de la faible part des véhicules lourds, les DOM sont exclus.

Les poids-lourds suivis sont interrogés sur l'ensemble de leurs transports, qu'ils se situent sur le territoire national ou à l'étranger.

Le système d'échange de données entre chaque État-membre et Eurostat permet, en mobilisant les enquêtes des autres pays de reconstituer le transport routier de marchandises dans une approche territoriale et non plus seulement à partir des seuls véhicules enregistrés sur le territoire

11. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le Fichier Central des Automobiles. L'échantillon est d'environ 80 000 véhicules.

L'échantillon est tiré tous les trimestres.

12. Mode de collecte

L'enquête est menée par voie postale et par mode électronique auprès des utilisateurs des véhicules, sur l'activité du véhicule pendant une semaine donnée.

13. Date et périodicité de la collecte

Enquête permanente, hebdomadaire.

Les véhicules de l'échantillon trimestriel sont répartis en 13 ou 14 semaines.

Le nombre de véhicules enquêtés par semaine était d'environ 1 500 en 2009 soit un taux de sondage global moyen de 2,8/1000.

14. Contraintes imposées à l'enquêté

30 à 45 minutes seront nécessaires pour remplir le questionnaire.

15. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Services de l'administration, représentants d'organisations professionnelles ou syndicales.

16. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de de 1 ^{ère} diffusion envisagée en 2010	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	2010 T1	Métropole	Transmissions trimestrielles à l'attention d'Eurostat et de l'Insee
2	2010 T3	régions	Brochure TRM 2009 sur le site du SOeS, Base de données SITRA
3	2010 T1	Métropole	Résultats trimestriels
3	2010 T2	Métropole	Bilan annuel du TRM français
4	2010 T4	Métropole	Bilan annuel du TRM européen
5	2010 T1	Métropole	Salons,...

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

17. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préciser les ordres de grandeur en ETP (niveaux A, B, C) et/ou euros (éventuellement une fourchette) :

1 - des coûts de conception, suivi, exploitation et publication : A : 1 ETP (suivi et conception : 1/3 ; exploitation : 1/3 ; publication : 1/3)

2 - des coûts de collecte (interne et/ou externe) : A : 1,6 ETP ; B : 1 ETP ; C : 13 ETP

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE « Petites coopératives agricoles et forestières » POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Petites coopératives agricoles et forestières 2010.

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Responsable : Christophe LESIEUR (tél. : 05 61 28 95 68,
mél : christophe.lesieur@agriculture.gouv.fr)

3. Service réalisant la collecte

Le SSP assure la collecte des données.

4. Historique de l'enquête

Intégrée jusqu'en 1992 à l'enquête annuelle d'entreprise avec un questionnaire approprié, l'enquête est réalisée depuis 1995 à un rythme quinquennal.

La dernière enquête a été réalisée en 2006 sur l'année de constat 2005.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête sur l'année de constat 2005 a été réalisée au premier semestre 2006. Le taux de non-réponse global est de 3 %. Sur 1 485 coopératives retenues au final dans l'exploitation, 47 seulement n'avaient pas répondu.

Les résultats disponibles dès la fin du premier semestre 2007 ont donné lieu à trois publications et sont mis en ligne sur le site Agreste (www.agreste.agriculture.gouv.fr - rubrique *Publications > Primeurs*

- Agreste Primeur numéro 201 – octobre 2007 – « Fusion et disparitions se poursuivent – la petite coopération agricole poursuit sa réorganisation » ;
- Agreste Primeur numéro 220 – janvier 2009 - « 2 500 coopératives agroalimentaires » ;
- Agreste Primeur numéro 235 – décembre 2009 - « L'identification des contours du périmètre coopératif – les groupes coopératifs poursuivent leur développement »

Ces résultats ont été envoyés à l'ensemble des coopératives répondantes ainsi qu'aux membres du comité de concertation. Ils ont été utilisés par les organisations professionnelles concernées, présentés à leurs adhérents et diffusés dans leurs rapports d'activité. Ils ont également été utilisés par la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du Ministère (bureau de l'organisation économique) et par l'INRA.

Un bilan qualité de l'enquête a été réalisé et est disponible (série D n° 153 – document interne).

6. Objectifs généraux de l'enquête, Principaux thèmes abordés

L'enquête « Petites coopératives agricoles et forestières » a pour objet de produire des statistiques fiables sur les organismes coopératifs sous la tutelle du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Ce domaine est mal couvert par les sources habituelles de la statistique d'entreprise.

L'enquête a pour but de donner, l'année de sa réalisation, une vue d'ensemble de la coopération agricole à des niveaux d'activité détaillés et à des échelons géographiques fins. Pour cela, sont uniquement demandées

les variables comptables ou d'emploi les plus courantes : chiffre d'affaires total, chiffre d'affaires à l'exportation, investissements, rémunérations, effectif salarié. Le questionnaire 2010 essaiera, sur la base de celui de 2005, de répondre au souhait de plusieurs utilisateurs de pouvoir apprécier l'adaptation du monde coopératif à un certain nombre d'évolutions en cours dans le monde agroalimentaire :

- nature et localisation de la clientèle des petites coopératives ;
- politique en matière de signes de qualité et de certification ;
- existence de filiales ou de participations dans des entreprises de droit privé ;
- processus d'intégration et de contractualisation en cours.

Ces informations sont utilisées aussi bien par les milieux professionnels ou les chercheurs que par l'administration.

Comme les enquêtes précédentes, l'enquête « Petites coopératives agricoles et forestières 2010 » cherche aussi à répondre au besoin d'amélioration de la qualité des informations figurant au Répertoire Sirene. L'enquête 2005 a permis de repérer 336 cessations qui ont également fait l'objet d'une communication à l'Insee.

7. Origine de la demande

L'origine de la demande est purement française. Elle émane :

- du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche – Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires – Service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable ;
- du SSP ;
- de Coop de France, organisation professionnelle en charge du suivi de la coopération agricole ;
- de la Mutualité sociale agricole ;
- de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Historiquement, l'enquête était le complément exact des EAE du SSP sur le champ de la coopération agricole.

Avec la mise en place d'Esane au 1er janvier 2009, elle continuera à être la seule source de données exhaustives sur le champ de la petite coopération agricole (moins de 10 salariés). Elle servira notamment à étalonner, consolider et valider, de façon coordonnée avec l'INSEE, les données Esane sur le champ de la petite coopération.

L'enquête a l'avantage de permettre la diffusion de résultats régionaux sur la petite coopération agricole et de donner aux Directions Régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt une vision exhaustive de l'ensemble de la coopération agricole dans leurs régions.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique réalisée de manière quinquennale. Aucune enquête complémentaire n'est prévue. Il n'y a pas de questionnaires annexes.

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique est l'entreprise de coopération agricole.

L'enquête concerne tous les organismes coopératifs agricoles de moins de 10 salariés, soit environ 1 500 coopératives.

11. Champ de l'enquête

L'enquête est exhaustive auprès des organismes coopératifs agricoles (coopératives, Sica, unions de coopératives) de moins de 10 salariés ayant une activité principale :

- de transformation agroalimentaire (division 10 et 11 de la NAF rév.2 à l'exception des sous-classes d'artisanat commercial 10.13B, 10.71B, 10.71C et 10.71D) ou d'exploitation forestière ou de scierie (groupe 02.2 ou sous-classe 02.20Z ainsi que sous-classes 16.10A et 16.10B de la NAF rév.2), et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions d'euros ;
- de commercialisation en gros de produits agricoles et alimentaires ou d'approvisionnement des exploitations agricoles (46.2 et 46.3 de la NAF rév.2 ainsi que les organismes coopératifs commercialisant des engrais et des produits phytosanitaires relevant des sous-classes 46.75Z et 46.76Z de la NAF rév.2) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 38 millions d'euros.

Afin d'éviter une double interrogation, les coopératives présentes dans le champ de l'ESA seront écartées de la collecte. Les données Esane concernant ces entreprises seront ensuite renseignées sur la base des données collectées dans les ESA correspondantes puis réintégrées au fichier final de l'enquête.

12. Champ géographique de l'enquête

Les entreprises interrogées sont situées sur le territoire métropolitain. Aucune extension régionale n'est prévue.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'enquête est exhaustive sur le champ de la petite coopération agricole.

14. Mode de collecte

L'enquête s'effectue par voie postale. Une interrogation par internet est envisagée mais il reste à en étudier la faisabilité.

En raison de la nature de l'enquête, l'utilisation de données administratives ne peut être envisagée.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête sera réalisée au premier semestre 2011. Elle est réalisée tous les cinq ans.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse au questionnaire est estimé au maximum à environ 1 heure.

17. Instances de concertation

Le questionnaire 2010 sera établi sur la base du questionnaire 2005, révisé en collaboration avec les représentants du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et des professions concernées ainsi que l'équipe de l'INRA en charge des questions de coopération agricole. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés dans Agreste Primeur sous la forme d'un 4 pages et les principaux résultats statistiques retournés aux répondants de l'enquête au premier semestre 2012.

A la même période, l'ensemble des résultats, tableaux détaillés, séries longues et données régionales seront mis en ligne sur le site Agreste du SSP et accessibles à tous.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête sera réalisée avec les moyens suivants :

- un responsable d'enquête, pour les phases de préparation, traitement, études ;
- assisté d'une personne à tiers temps environ (en équivalent temps plein) pour la saisie et le contrôle des questionnaires.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE « Terres labourables » POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Terres labourables ».

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Responsable : Hervé Schoen (tél. : 05 61 28 93 44), méil : herve.schoen@agriculture.gouv.fr).

– 3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

L'enquête « Terres labourables » a été mise en place dans les années 90 pour répondre à un règlement européen de 1990, demandant aux états membres la fourniture d'informations statistiques sur la production de céréales, complété par un autre règlement européen de 1993 concernant des informations statistiques relatives aux produits végétaux autres que les céréales. Ces deux règlements ont depuis été abrogés et remplacés par le règlement européen CE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête « Terres labourables » permettent de répondre à ce dernier.

Le Cnis (formation Agriculture) a délivré l'avis d'opportunité favorable sur l'enquête « Terres labourables » dans sa réunion du 7 avril 2004.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats des enquêtes « Terres labourables » font l'objet de publications annuelles de tableaux statistiques départementaux, régionaux et nationaux par cultures, à usage interne au MAAP. Ses données sont principalement destinées aux Srise, dans le cadre notamment des estimations mensuelles précoces de production des principales grandes cultures.

– 6. Objectifs généraux de l'enquête, principaux thèmes abordés

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. L'interrogation porte sur la surface principale et le rendement de l'ensemble des cultures présentes sur l'exploitation, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Jusqu'en 2009, règlements (CEE) n° 837/90 du Conseil du 26 mars 1990 concernant les informations statistiques à fournir sur la production de céréales, et 959/93 du Conseil du 5 avril 1993 concernant les informations statistiques à fournir sur les produits végétaux autres que les céréales. En 2009, conformément à la nouvelle approche visant à la simplification de la législation communautaire, ces deux règlements ont été remplacés par le règlement (CE) n° 543/2009 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009.

Les utilisateurs des résultats sont en premier lieu le MAAP, et principalement les Srise pour l'élaboration des estimations mensuelles précoces de production des principales grandes cultures, et de la statistique agricole annuelle (SAA).

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe pas d'autre source officielle sur les rendements annuels par culture. L'estimation conjoncturelle de production des grandes cultures s'appuie essentiellement sur deux enquêtes : l'enquête sur l'occupation du territoire appelée Teruti-Lucas, qui renvoie des estimations de surface pour chaque catégorie d'occupation du sol, et l'enquête Terres labourables pour les estimations de rendement.

L'échantillon d'exploitations de l'enquête « Terres labourables » est tiré et mis à jour dans l'enquête Teruti-Lucas.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête « Terres labourables » s'insère dans le système d'information du SSP en utilisant l'enquête Teruti-Lucas comme base de sondage pour le tirage. Elle se fait en trois vagues (cf paragraphe 15. Date et périodicité de la collecte). Elle alimente la Statistique agricole annuelle (SAA). Cette dernière, dont l'origine remonte à 1852, n'est pas une enquête mais une statistique de synthèse réalisée annuellement au niveau de chaque département, prenant en compte aussi bien des résultats d'enquêtes (dont « Terres labourables ») que des informations rassemblées auprès des organismes professionnels, des coopératives agricoles et des divers services administratifs.

L'opportunité est demandée pour la seule enquête « Terres labourables », l'enquête Teruti-Lucas faisant l'objet d'un autre avis d'opportunité présenté parallèlement.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les exploitants agricoles. Jusqu'en 2010, l'échantillon enquêté comprend 13 000 exploitants. A compter de 2011, il est envisagé d'augmenter l'échantillon, afin d'améliorer la représentativité départementale, au moins pour les principales cultures du département. Ce nouvel échantillonnage peut amener à doubler le nombre d'exploitants enquêtés.

11. Champ de l'enquête

Les exploitants agricoles interrogés sont ceux qui ont des parcelles en terres labourables.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est limité aux départements de grandes cultures, c'est-à-dire ceux qui couvrent la plus grande part de la production française métropolitaine (66 départements dans la version actuelle). L'étude qui va être menée pour l'amélioration de l'échantillon de l'enquête est susceptible de revoir la liste des départements enquêtés pour chaque culture.

13. Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée de l'ensemble des points de l'échantillon Teruti-Lucas. Elle est enrichie par croisement avec une base fournie par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), issue des déclarations de surfaces PAC. Le croisement consiste à réaliser chaque année la superposition géographique des deux couches d'information : d'une part les polygones représentant les îlots dans la base de l'ASP, et d'autre part les points Teruti-Lucas. Le croisement permet de définir l'univers de tirage de l'ensemble des points situés dans un îlot PAC, composé au moins partiellement de terres labourables. La base de sondage est à champ constant depuis 2006. Depuis cette date, la mise à jour annuelle consiste donc à remplacer les exploitations sorties de l'échantillon.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit obligatoirement rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires peuvent être envoyés par courrier et renseignés directement par les exploitants.

15. Date et périodicité de la collecte

Le déroulement de l'enquête suit l'avancement des travaux sur le terrain. Le recueil des rendements de l'année se fait à la fin des récoltes, celui des prévisions de surfaces en fin d'année et au moment des semis de printemps.

Afin de disposer d'informations rapides pour répondre à des besoins conjoncturels, l'interrogation se fait donc en trois vagues successives en fonction de l'avancement de la campagne :

- vague 1 en juillet-août : rendements des céréales à paille, du colza, de la féverole et du pois ;
- vague 2 en novembre-décembre : rendements des cultures récoltées en automne (maïs, sorgho, tournesol, soja, betterave et pomme de terre) et les prévisions de semis au printemps suivant ;
- vague 3 (optionnelle) en mai de l'année suivante : confirmations de semis de printemps et prévisions de rendement pour les cultures d'hiver de l'année n.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de l'entretien est d'une dizaine de minutes en moyenne. Il n'y a pas d'autres contraintes imposées à l'enquête.

17. Instances de concertation

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles « Terres labourables », est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année (dernière réunion le 12 mars 2010) en deux formations : utilisateurs internes (autres directions du MAAP, offices) et utilisateurs extérieurs (organisations professionnelles, chercheurs). La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle SAA.

Type de diffusion envisagé selon la codification*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions départements)	Remarques
1	Septembre année n, janvier et juin année n+1	National, régional, départemental (métropole seule)	Srise
2	Septembre année n, janvier et juin année n+1	National, régional, départemental (métropole seule)	Stockage dans Disar à usage interne MAAP

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:...

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée avec les moyens suivants :

- 1 responsable d'enquête au SSP ; une centaine d'enquêteurs pour un budget oscillant entre 250 et 300 k€, selon le nombre de régions souhaitant mettre en place la vague 3 qui est optionnelle.

Etant donné les travaux prévus d'amélioration de l'échantillon de cette enquête, le budget global sera très certainement plus important dès 2011.

- Procédures particulières

Questions sensibles : sans objet.

Etudes d'impact : sans objet.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE ECLN POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

Cette fiche fournit les informations nécessaires pour un examen de l'utilité sociale ou économique de l'enquête (avis d'opportunité) par la commission concernée du Cnis dans le cas des enquêtes d'initiative nationale ou par le Cries ou équivalent dans le cas d'une enquête régionale.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN).

2. Service producteur

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) ; Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ; Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

3. Service réalisant la collecte

L'enquête est réalisée par les cellules statistiques des Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Dans la plupart des régions, la collecte est assurée par des enquêteurs sous la responsabilité du statisticien en charge de la cellule statistique de la DREAL.

Le suivi de l'enquête est centralisé et réalisé par le bureau de la statistique déconcentrée de la construction (OSLC1) du SOeS.

4. Historique de l'enquête

La première enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN), couvrant l'ensemble du territoire métropolitain, a eu lieu en 1985 et s'est poursuivie depuis.

Sa reconduction est ici demandée.

Son questionnaire a été revu en 1993 et 2007.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête ECLN s'est déroulée conformément aux règles prévues.

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication nationale (collection « Chiffres et Statistiques »), tous les trimestres avec un décalage de cinquante jours par rapport au trimestre enquêté. Cette publication s'effectue dans le cadre des indicateurs conjoncturels avec calendrier établi à l'avance annoncé par l'INSEE. Les cellules statistiques des DREAL publient également chaque trimestre (ou chaque année pour certaines) les résultats détaillés concernant leur région.

Des modalités de diffusion de chaque variable ont été mises en place avec la profession pour assouplir les règles du secret et répondre aux différentes demandes (cf. note N° 164/D112 / Compte-rendu du Comité du secret statistique du 13 octobre 2005). Des exploitations à la demande sont réalisées régulièrement pour le ministère, les professionnels et les bureaux d'étude.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête concerne la commercialisation par les promoteurs des logements neufs destinés à la vente aux particuliers.

L'enquête permet ainsi de disposer d'éléments sur les prix, mises en vente, réservations, encours de logements neufs proposés à la vente, avec distinction entre maisons individuelles et appartements, selon le nombre de pièces. Les encours de logements neufs proposés à la vente d'appartement sont décomposés

selon le degré d'avancement : encours de logements proposés à la vente en projet, en cours de construction et achevés. Les prix moyens de vente sont exprimés en euros pour les maisons individuelles et en euros/m2 pour les appartements.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête sur la commercialisation des logements neufs a été initiée par l'ex Ministère de l'Équipement. Ses utilisateurs potentiels des résultats sont : les professionnels de la construction, les analystes du marché de l'immobilier, les responsables des politiques locales de l'habitat, les services de l'Etat, les collectivités locales, les professionnels du bâtiment et de la promotion, les agences d'urbanisme et les aménageurs, l'Insee pour l'indice des prix du propriétaire-occupant ainsi que, plus largement, les économistes (notamment ceux qui suivent la conjoncture) et le grand public.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il existe des sources professionnelles sur le thème mais ces sources n'ont pas le même niveau de qualité, fiabilité et objectivité que ECLN qui s'appuie sur la base Sit@del2 pour recenser de façon exhaustive les opérations concernées.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête est unique et ne s'insère pas dans une enquête existante à plusieurs volets. Elle est trimestrielle et le questionnaire reste inchangé. Entre 2006 et 2007, une évolution un peu plus conséquente a été mise en place, tout en conservant l'esprit général et la base du questionnaire antérieur. Aucune enquête complémentaire ni aucun questionnaire annexe ne sont prévus. Seule la source Sitadel est utilisée en accompagnement de l'enquête (comme base de sondage d'abord puis comme complément pour certaines informations non enquêtées) complétée les programmes signalés aux enquêteurs par les promoteurs et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un permis de construire. L'opportunité demandée ici l'est pour cette seule enquête.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès des promoteurs immobiliers qui ont déposé une demande de permis de construire pour 5 logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

11. Champ de l'enquête

L'unité statistique de l'enquête est le programme mis en commercialisation. L'enquête ne porte que sur les programmes de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers et elle est exhaustive sur ce champ. Pour l'année 2010, elle concerne 11 000 programmes par trimestre, soit plus de 60 000 logements chaque trimestre. L'enquête est obligatoire. L'unité enquêtée est le promoteur immobilier.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête ECLN couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête ECLN utilise comme base de sondage la base Sit@del2 qui regroupe tous les permis de construire. Seuls les permis ayant reçu une autorisation de construire pour 5 logements neufs ou plus et destinés à la vente aux particuliers sont enquêtés.
L'enquête est exhaustive sur ce champ.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée par 80 enquêteurs répartis sur le territoire métropolitain. Les questionnaires papiers sont remplis par leurs soins et retournés aux responsables régionaux de l'enquête dans chacune des 22 régions concernées.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte des données est trimestrielle et s'effectue sur un mois (janvier, avril, juillet et octobre).

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire varie de 5 à 15 minutes selon qu'il s'agit d'un programme nouveau non encore commercialisé ou d'un programme en cours de commercialisation. Ces temps résultent de mesures effectuées régulièrement sur l'enquête actuelle.

17. Instances de concertation

Depuis le début de son existence, l'enquête s'appuie sur des comités de suivi (personnes du bureau OSLC1, maîtrise d'ouvrage de l'enquête, de représentants du service informatique et du service diffusion du SOeS, de statisticiens et gestionnaires régionaux) ou des comités de pilotage en cas de refonte des outils informatiques. Un comité de pilotage avait été créé fin 2003 en vue de la rénovation de l'application régionale et de la diffusion nationale qui a aboutie en 2008. Des améliorations et compléments ont été apportés au questionnaire, en particulier pour répondre à la demande de la profession. Ce comité était composé de personnes du bureau OSLC1, maîtrise d'ouvrage de l'enquête, de représentants du service informatique et du service diffusion du SOeS et de statisticiens régionaux.

Un comité d'orientation est en cours de constitution et sa première réunion devrait avoir lieu au second semestre 2010. Ce comité sera composé de représentants de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête et de représentants des utilisateurs : membres de la profession des promoteurs / constructeurs, autres services du ministère et Insee..

18. Exploitation et diffusion des résultats

Exploitation :

Chaque trimestre le service enquêteur procède à quelques révisions sur les trois trimestres précédents. Actuellement aucun redressement n'est effectué même si cela reste envisageable en fonction des évolutions de l'opération notamment pour le traitement de la non-réponse.

Diffusion :

Le fichier détail est disponible pour les statisticiens régionaux pour leur exploitation locale. Il peut également être mis à disposition des chercheurs ou des institutions habilitées au secret statistique qui en font la demande, sous couvert d'une convention et après approbation du comité du secret.

Les retours d'information aux promoteurs enquêtés seront discutés au sein du comité d'orientation qui se met en place.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
2	Trimestrielle	France métropolitaine	Insee, indice de prix du propriétaire-occupant
3	Trimestrielle	France métropolitaine Régions	« 4 pages », données au format Excel
2	Trimestrielle ou annuelle	Communes ou autre zonage d'étude	Sous réserve de respect du secret statistique Accès aux chercheurs par le biais de convention
4	Non périodique	France métropolitaine Régions	Selon une thématique spécifique abordée dans l'enquête
5	A la demande		Réponse aux demandes spécifiques
<p>* type de diffusion</p> <p>1 - Alimentation de processus aval <i>comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...</i></p> <p>2- Données détaillées, <i>bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...</i></p> <p>3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", <i>indicateurs, indices...</i></p> <p>4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::</p> <p>5 - Valorisation, communication <i>site internet dédié, séminaire, conférence...</i></p>			

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

En équivalent temps plein, l'enquête ECLN nécessite 1 ETP niveau A et 0,2 ETP niveau C pour sa gestion centralisée (conception, suivi, exploitation et publication).

L'enquête a recourt à 80 enquêteurs répartis sur le territoire de France métropolitaine soit 32 ETP environ par an.

La préparation de l'enquête, la saisie des informations et la diffusion représente 14,2 ETP en région (niveau A, B et C confondus).

Les moyens financiers mobilisés pour cette enquête sont en totalité des crédits délégués aux régions de France métropolitaine dont la majorité sert au paiement des enquêteurs.

20. **Procédures particulières** : RAS

21. **Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes)** : RAS

22. **Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises)** : RAS